

Associations intermédiaires

TAUX DE COTISATIONS ACCIDENT DU TRAVAIL et MALADIE PROFESSIONNELLE 2014

Rappel : Désormais un taux unique s'applique pour les cotisations AT/MP.

Les taux de cotisations AT/MP pour 2014 résultent de deux arrêtés du 20 décembre 2013, publiés au Journal Officiel du 28 décembre 2013.

| NATURE DU RISQUE | CODE RISQUE | TAUX NET DE COTISATION | TAUX SPECIFIQUE ALSACE-MOSELLE |
|--|-------------|------------------------|--------------------------------|
| Association intermédiaire (personnes dépourvues d'emploi et mises à disposition) | 85.3KL | 3,30 TC | idem |